

EOLIEN : "Entre Tille et Venelles", le préfet accord les permis de construire

Le 21 mai dernier, le Préfet de Côte-d'Or a accordé les permis de construire pour 21 mâts et 7 postes électriques de livraison dans le cadre du projet de parc éolien "Entre Tille et Venelle", situé au Nord-est de la Côte-d'Or, sur les communes d'Avelanges, de Villey-sur-Tille, Marey-sur-Tille et Selongey. Ces éoliennes de 175 m de haut auront une puissance unitaire de 3 MW, soit une puissance totale de 63 MW pour l'ensemble du parc, qui sera exploité par la SAS [ENERGIES ENTRE TILLE ET VENELLE](#). Celle-ci a été créée par la société londonienne Velocita Energy Developments Limited, qui développe l'activité du groupe d'investissement international Riverstone en Europe. Ce projet s'inscrit dans les 110 MW de puissance éolienne attribués par le Schéma régional éolien au secteur Nord-Est de la Côte-d'Or. Pour l'ensemble du département, la puissance totale autorisée à ce jour est de 382 MW pour 179 éoliennes.